MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction d'Infrastructure de la Défense
De Fort-de-France

Projet n° 26-027
Objet du marché : MARTINIQUE (972) – FORT-de-FRANCE – MORNE DESAIX – Construction d'une ombrière photovoltaïque avec récupération d'eau

Questions en cours de consultation n° 1

Question n° 1
Le CCTP prévoit une puissance d'onduleur supérieur à 36kVA, ce qui impose le DDS avec EDF. Un bridage de l'onduleur à 36 kVA est-il envisageable pour éviter cette contrainte technique ? étant donné le calibre proposé pour le raccordement photovoltaïque de 63A.
Réponse à la question n° 1
Un bridage des onduleurs ne devra être considéré que dans un second temps. A défaut d'autre solution. En l'état, il faut plutôt prévoir des modèles d'onduleur PV ayant un DDS intégré conforme à la norme NF EN 50549-1.
Question n° 2
Le contact sec du GE est-il mis à disposition par l'entreprise de maintenance du groupe GE ? Un cheminement est-il déjà identifié pour ce câble ? Connait-on la distance ?
Réponse à la question n° 2
Prévoir la fourniture du contact sec dans votre chiffrage au cas où. S'il n'est pas possible de récupérer l'information via GTB, le câble devra cheminer en fourreau enterré (existant) sur une distance d'environ 120m.
Question n° 3
Le TGBT 160 n'a aucune place de libre, comment avez-vous prévu cela ? Raccordement et nouveau tableau
Réponse à la question n° 3
Oui, il faut prévoir un petit coffret à installer à côté du 'TGBT 160' (à moins de 3 m). Cela principalement pour y installer le disjoncteur d'injection PV.
Question n° 4
Pourquoi demandez-vous des boites de jonctions CC ?
Réponse à la question n° 4
Non, il ne faut prévoir que des coffrets de protection CC (pas de boite de jonction). Cela notamment pour permettre la mise en place d'un dispositif de coupure d'urgence (avec déclenchement à distance via BAU) au plus près des modules PV. Voir CCTP.
Question n° 5
Pour le 0 injection, qu'est-ce qui est prévu ? Etant donné que le TGBT du site ne soit pas à coté, cela semble impossible de compter sa consommation. De plus vu la grandeur du site, tout sera autoconsommé
Réponse à la question n° 5
En effet, le « 0 injection » sera indirectement appliqué via le fait que la consommation du site (ou des bâtiments associés au même poste de transformation que le bât. 160) sera largement supérieur à la production PV.

16/11/2026